

DEPARTEMENT DU NORD



## VILLE D'ESQUELBECCQ

1 Rue Gabriel DEBLOCK

59470 ESQUELBECCQ

Tél : 03 28 65 85 65 / Fax : 03 28 65 85 66

Email : dgsesquelbecq@orange.fr

### LOTISSEMENT « LE DOMAINE DE LA MARE » Viabilisation de 6 Parcelles

## DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Dossier d'appel d'offres à déposer pour le

**Samedi 10 Novembre 2012 à 12 h 00**

### Règlement de la Consultation R.C.



110, rue du Smetz  
62120 Campagne les Wardrecques  
Tél /Fax : 03 21 88 29 36  
Email : contact@vrdao.com

## Sommaire

1. OBJET DE LA CONSULTATION .....	3
2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION .....	3
1. Définition de la procédure.....	3
2. Maîtrise d’Ouvrage .....	3
3. Maîtrise d’Oeuvre .....	3
4. Décomposition en lots, tranches.....	3
1. Lots : .....	3
2. Tranche :.....	3
5. Solution de base et variante technique .....	3
1. Solution de base .....	3
2. Variantes Techniques .....	3
6. Nature de l’attributaire .....	3
7. Compléments à apporter au Cahier des Clauses Techniques Particulières .....	4
8. Délai d’exécution .....	4
9. Modifications de détail au dossier de consultation .....	4
10. Délai de validité des offres .....	4
11. Propriété intellectuelle des projets.....	4
12. Garantie particulière pour matériaux de type nouveau.....	4
13. Sécurité et protection de la santé des travailleurs sur chantiers de bâtiment et de génie civil (S.P.S.).....	4
14. Mesures particulières concernant la propreté en site urbain.....	4
3. DOCUMENTS FOURNIS AUX CANDIDATS .....	4
4. VISITE SUR SITE .....	5
5. OFFRES A REMETTRE PAR LES CANDIDATS .....	5
1. Candidature à remettre par les candidats.....	5
2. Offre à remettre par les candidats.....	6
1. Solution de base : .....	6
2. Variantes techniques .....	8
6. SELECTION DES CANDIDATURES – JUGEMENT ET CLASSEMENT DES OFFRES .....	8
1. Critère de sélection des candidatures .....	8
2. Critères de sélection, jugement et classement des offres .....	8
7. CONDITIONS D’ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES.....	9
8. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES .....	9

### REGLEMENT DE LA CONSULTATION (Article 42 du Code des marchés publics)

## **1. OBJET DE LA CONSULTATION**

La présente consultation concerne la réalisation des travaux permettant la viabilisation d'un lotissement de six parcelles sur la Commune d'ESQUELBECQ.

## **2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

### **1. Définition de la procédure**

La présente consultation est lancée selon la Procédure adaptée. Le marché est soumis aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

### **2. Maîtrise d'Ouvrage**

#### **Commune d'Esquelbecq**

1, Rue Gabriel DEBLOCK - 59470 ESQUELBECQ

Tél : 03 28 65 85 65 / Fax : 03 28 65 85 66

Email : [dgsesquelbecq@orange.fr](mailto:dgsesquelbecq@orange.fr)

### **3. Maîtrise d'Oeuvre**

#### **VRDao Aménagement**

110 rue du SMETZ - 62120 CAMPAGNE LEZ WARDRECQUES

Tel/fax : 03 21 88 29 36 - Email : [contact@vrdao.com](mailto:contact@vrdao.com)

### **4. Décomposition en lots, tranches**

1. Lots :

Sans Objet.

2. Tranche :

Sans Objet.

### **5. Solution de base et variante technique**

1. Solution de base

Les entreprises devront répondre à la solution de base.

2. Variantes Techniques

Sans Objet.

### **6. Nature de l'attributaire**

Le marché sera conclu, soit avec un entrepreneur unique, soit avec un groupement d'entreprises solidaires (article 51 du Code des Marchés Publics) dont le mandataire sera désigné clairement dans leur offre.

A ce titre, il sera responsable vis-à-vis du Maître de l'Ouvrage de la répartition des prestations entre chaque membre du groupement et de toutes les conséquences liées à cette répartition (limites des prestations de chacun et gestion des interfaces techniques entre les prestations de chacun).

Chaque entrepreneur ne pourra appartenir à plus d'un seul groupement.

Tous les intervenants présents sur le chantier y compris les sous-traitants devront avoir les références professionnelles correspondant au corps de métier pour lequel ils interviennent.

### **7. Compléments à apporter au Cahier des Clauses Techniques Particulières**

Les candidats n'ont pas à apporter de complément aux cahiers des Clauses Techniques Particulières.

### **8. Délai d'exécution**

Le délai global d'exécution des travaux figure à l'article 3 de l'Acte d'Engagement.

Il se décompose de la manière suivante :

Période de préparation :	2 semaines
Délai maximum d'exécution des travaux :	8 semaines

### **9. Modifications de détail au dossier de consultation**

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune contestation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### **10. Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres fixé dans l'Acte d'Engagement est de 120 jours; il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

### **11. Propriété intellectuelle des projets**

Pas de stipulations particulières.

### **12. Garantie particulière pour matériaux de type nouveau**

Pas de stipulations particulières.

### **13. Sécurité et protection de la santé des travailleurs sur chantiers de bâtiment et de génie civil (S.P.S.)**

Le coordinateur SPS sera désigné ultérieurement.

### **14. Mesures particulières concernant la propreté en site urbain**

L'entrepreneur est informé que le chantier et ses abords ainsi que les itinéraires empruntés par les engins devront être maintenus propres en permanence.

## **3. DOCUMENTS FOURNIS AUX CANDIDATS**

Le Dossier de Consultation des Entreprises est remis contre paiement à l'adresse suivante :

**COPY SERVICES**  
2, Rue de la Gare  
59 190 Hazebrouck  
Tél : 03 28 48 05 05  
Fax : 03 28 49 51 19

Ou téléchargeable sur la plateforme de dématérialisation de la commune : [www.esquelbecq.com](http://www.esquelbecq.com) (onglet la commune puis sous onglet marchés publics)

Il est constitué par :

- Le présent Règlement de la Consultation (RC)
- Le projet de marché à compléter (Acte d'Engagement, Détail Estimatif et Bordereau des Prix Unitaires), à signer

- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.)
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)
- Les plans des travaux.

#### **4. VISITE SUR SITE**

Chaque candidat est réputé s'être rendu sur site, préalablement à la remise de l'offre, afin de reconnaître les lieux où les travaux doivent être réalisés et de ce fait appréhender toutes les contraintes des lieux et aspects techniques des prestations attendues.

Il ne pourra ainsi faire état ultérieurement d'une méconnaissance d'élément nécessaire à l'établissement de son offre et à sa fiabilité.

En résumé, les candidats sont réputés avoir pris connaissance parfaite des lieux et de toutes les conditions pouvant en quelque manière que ce soit avoir une influence sur l'exécution et les délais, ainsi que sur la qualité et les prix des ouvrages à réaliser.

Aucun entrepreneur ne pourra donc prétexter d'ignorances quelconques à ce sujet pour prétendre à des suppléments de prix ou à des prolongations de délais.

#### **5. OFFRES A REMETTRE PAR LES CANDIDATS**

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française.

**Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat. Seul l'Acte d'Engagement sera daté et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des prestataire(s). Les pièces particulières constitutives du marché le seront lors de la phase de mise au point et constitueront l'exemplaire original.**

Rappel : conformément à l'article 51 du Cahier des Clauses Administratives Particulières, chaque candidat ne pourra remettre, pour la présente consultation, qu'une seule offre en agissant en qualité soit de candidat individuel, soit de membre d'un groupement solidaire.

##### **1. Documents à remettre par les candidats**

Les candidats devront produire un dossier au titre de la candidature comprenant les pièces suivantes :

- A- La lettre de candidature (DC 1),
- B- La déclaration du candidat (DC 2),
- C- Les déclarations, certificats et attestations suivantes prévus notamment aux articles 44, 45, et- 46 du Code des Marchés Publics
  - Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier :
    - qu'il satisfait aux obligations fiscales et sociales,
    - qu'il ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir,
    - qu'il n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux art. L 324-9, L 324-10, 341-6, L 125-1, L 125-3 du Code du Travail.
  - Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés,
  - Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat,
  - Le ou les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat.

D- Les références : il s'agit exclusivement des références concernant des prestations de nature et d'importance similaire à celles qui sont l'objet du présent marché, en particulier la réalisation de travaux d'assainissement comprenant la fourniture et la pose de canalisations de diamètre DN 200 mm en site urbain.

E- Certificats de capacité : A l'appui des références demandées ci-dessus, devront être produits des certificats établis par des maîtres d'ouvrage ou des maîtres d'œuvre, prouvant que l'entreprise a réalisé ou réalise des travaux équivalents dans sa spécialité, les a exécutés suivant les règles de l'art et les a menés à bonne fin.

Ces certificats devront indiquer notamment le montant et la nature des travaux, en distinguant ceux qui ont été ou sont effectivement réalisés par l'entreprise et ceux qui ont été ou sont sous-traités.

Seront également précisés le lieu du chantier ainsi que la période d'exécution des travaux.

Avant de procéder à l'examen des offres, si le pouvoir adjudicateur constate que les pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 7 jours.

## 2. Offre à remettre par les candidats

Les candidats devront produire un dossier complet au titre de l'offre comprenant les pièces suivantes :

### 1. Solution de base :

A- un projet de marché comprenant :

- **L'Acte d'Engagement** : cadre ci-joint à compléter, à parapher à chaque page, à dater et à signer (de préférence à l'encre bleue) par les représentants qualifiés de chaque entreprise concurrente ayant vocation à être titulaire. Cet Acte d'Engagement sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation des sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement, pour tous les sous-traitants désignés au marché (annexe à l'Acte d'Engagement en cas de sous-traitance).

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en sus de l'annexe, les documents suivants établis par le sous-traitant :

- la déclaration (imprimé DC 2),
- un relevé d'identité bancaire ou postale.

Que les sous-traitants soient désignés ou non au marché, le candidat devra indiquer dans l'Acte d'Engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et, par différence avec son offre, le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement ou céder.

- Le **Cahier des Clauses Administratives Particulières** : cahier ci-joint à accepter sans modification,
- Le **Cahier des Clauses Techniques Particulières** : cahier ci-joint à accepter sans modification,
- Le **Bordereau des Prix Unitaires** et le **Détail Estimatif** : cadres ci-joints à compléter sans modification,

B- un mémoire technique appliqué aux spécifications du chantier signé par l'entrepreneur et comprenant les éléments suivants :

- **Présentation de l'entreprise et des moyens mis à disposition pour le chantier (matériel et effectif)**
    - nom de l'entreprise, adresse, numéro de téléphone,
    - nom du responsable du service chargé de réaliser les travaux, adresse, numéro de téléphone,
    - personne signataire du marché, nom, fonction, adresse,
    - effectif propre à l'entreprise mis en place pour le chantier,
    - description de l'encadrement du chantier (nominatif lorsque possible),
    - moyens en matériel prévus pour le chantier,
    - mesures prises pour assurer la propreté du chantier,
    - tâches sous-traitées et liste des sous-traitants.
  - **Caractéristiques techniques de l'offre :**
    - fournitures et fournisseurs (types de matériaux, provenance, fiches techniques, conformité des fournitures au regard du C.C.T.P.),
    - planning prévisionnel détaillé,
    - mode opératoire d'exécution des travaux,
    - lieux d'implantations : base de vie, décharge, stockage,
    - remise d'un tableau récapitulatif indiquant, par type de contrainte et par type de risque, les contraintes et les risques spécifiques au chantier et les solutions proposées ainsi que des moyens mis en œuvre,
    - remise d'une note d'analyse détaillée des contraintes et difficultés techniques propres au chantier avec détails des solutions proposées et des moyens mis en œuvre pour leur traitement, en particulier :
      - \* la gestion et l'organisation du chantier,
      - \* la méthodologie employée pour la réalisation des phases,
      - \* les contraintes liées à la circulation routière,
      - \* les contraintes liées au maintien des activités riveraines et commerciales,
      - \* les contraintes liées au maintien des activités de ramassage des ordures ménagères et autres activités similaires,
      - \* les contraintes liées d'une manière générale au projet.
    - remise d'un document « dispositions préparatoires déchets » explicitant les dispositions prévues pour assurer le bon déroulement, le suivi et la traçabilité de l'évacuation des déchets de chantier, en conformité avec l'article 2 de la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 modifiée,
    - dispositions prises par l'entreprise pour la protection de l'environnement dans les conditions d'exécution du marché, par exemple : protection contre le bruit, non-contamination des eaux superficielles...,
    - plan de contrôle réalisé par l'entreprise pour ce chantier (moyens, type de contrôle, fréquence d'intervention, nombre de contrôles par type et personne responsable),
    - notes de calcul demandées dans le C.C.T.P. (canalisations, poste de refoulement).
  - **Note détaillée exposant les mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène sur le chantier,**
  - **Note détaillée sur l'organisation de la démarche d'Assurance Qualité**
- Les candidats rédigeront une note détaillée présentant les renseignements permettant de juger de la capacité de l'entreprise de mettre en place une démarche d'Assurance Qualité sur ce type de chantier, comprenant notamment :
- note descriptive de la démarche d'Assurance Qualité,
  - moyens mis en œuvre dans le cadre du plan de contrôle interne de l'entreprise.

**En pratique, pour les mémoires techniques, les candidats respecteront le plan donné ci-dessus.**

2. Variantes techniques

Sans Objet.

**6. SELECTION DES CANDIDATURES – JUGEMENT ET CLASSEMENT DES OFFRES**

**1. Critère de sélection des candidatures**

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues à l'article 52 du Code des Marchés Publics.

**2. Critères de sélection, jugement et classement des offres**

Le jugement sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des Marchés Publics.

***La Commission d'appel d'offres éliminera les offres non-conformes à l'objet du marché et/ou au présent Règlement de Consultation.***

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur les Bordereaux des Prix Unitaires, prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et les montants des Détails Estimatifs seront rectifiés en conséquence.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ces Détails Estimatifs seront également rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié des Détails Estimatifs qui sera pris en considération.

Tout rabais ou remise de toute nature qui n'est pas expressément autorisé par le Règlement de Consultation et l'Acte d'Engagement ne sera pas pris en compte.

Lors de l'examen des offres, le Commission d'Appel d'Offres se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions et sous-détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'elle estimera nécessaires.

Après analyse l'appréciation générale de l'offre aboutira à une note sur 100. Les offres seront classées par ordre décroissant selon les critères suivants :

- La valeur technique de l'offre, analysée au travers du mémoire technique,
- Le prix des prestations.

• <b>Valeur Technique :</b>	<b>note sur 50 points</b>
• <b>Prix des prestations :</b>	<b>note sur 50 points</b>

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise si besoin les certificats mentionnés à l'article 46 du Code des Marchés Publics.

Le délai imparti par la personne responsable du marché à l'attributaire pour remettre ces documents sera indiqué dans le courrier envoyé à celui-ci. Ce délai ne pourra être supérieur à 10 jours. A l'issue, l'offre définitivement la mieux classée est retenue. Lorsqu'aucune offre ne lui paraît acceptable, la Commission d'Appel d'Offres peut déclarer l'appel d'offres infructueux.

Elle en avise tous les candidats. Elle peut alors procéder soit à un nouvel appel d'offres, soit, si les conditions initiales du marché ne sont pas modifiées, à un marché négocié conformément à l'article 35 du Code des Marchés Publics.

Conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics, le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les candidats ayant présenté une offre.

Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix.



Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit, de ne pas donner suite à la consultation si les propositions étaient jugées inacceptables.

***Le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, décider de ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général.***

## **7. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES**

Les conditions d'envoi ou de remise des offres se feront conformément aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Les plis doivent parvenir à destination avant **LE SAMEDI 10 NOVEMBRE 2012 à 12H00**. Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limités fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Les plis contenant les offres doivent être transmis par lettre recommandée avec accusé de réception ou remis contre récépissé à l'adresse suivante :

**Monsieur le Maire - Commune d'Esquelbecq  
1, Rue Gabriel DEBLOCK - 59470 ESQUELBECQ**

**« Lotissement 'Domaine de la Mare' - NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE  
D'OUVERTURE DES PLIS »**

Le démarrage de la période de préparation travaux est prévu **le 3 DECEMBRE 2012**.

## **8. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour obtenir les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 15 (quinze) jours avant la date limite de remise des offres.

Renseignements d'ordre administratif :

**Commune d'Esquelbecq  
Madame Marie-Annick WULLENS - DGS  
1, Rue Gabriel DEBLOCK  
59470 ESQUELBECQ**  
Tél : 03 28 65 85 65 / Fax : 03 28 65 85 66  
Email : [dgsesquelbecq@orange.fr](mailto:dgsesquelbecq@orange.fr)

Horaires d'ouverture de la mairie au public :

Lundi, jeudi de 9h à 13h  
Mardi, mercredi, vendredi : de 9h à 13h et de  
14h à 17h  
Samedi de 10h à 12h

Renseignements d'ordre technique :

**VRDAO Aménagement  
Porte Multimodale de l'Aa  
110, rue du Smetz  
62120 CAMPAGNE-les-WARDRECQUES**  
Tél/fax : 03 21 88 29 36  
Email : [contact@vrdao.com](mailto:contact@vrdao.com)

Toute demande écrite peut être effectuée par messagerie électronique aux adresses mentionnées ci-dessus.

L'entrepreneur soussigné                      Lu et accepté,  
(cachet et signature)